

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 02 mars 2020 à 20 heures 00

L'An deux mil vingt, le deux mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER - Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. PETITNIOT – M. LOBBE - Mme CORDIER.

Étaient Absents : Mme DERUERE – M. BRUNEL

Étaient représentés : Mme DERUERE donne pouvoir à Mme LANCO
M. BRUNEL donne pouvoir à M. LOBBE

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sylvie BOURGIS a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 28 janvier 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2020

Le Conseil Municipal décide la modification d'un dossier de demande de subvention énoncé ci-dessous au titre du Fonds de Concours pour l'année 2020 :

- Mise aux normes du circuit électrique de l'église de Flavy-Le-Martel

4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Année 2020

Le Conseil Municipal décide la présentation d'un dossier de demande de subvention énoncé ci-dessous au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 :

- Mise aux normes du circuit électrique de l'église de Flavy-Le-Martel

5. Sortie des élèves de CM2 – Espace Nautique Cap'Aisne – Participation financière de la Commune

Madame le Maire expose à l'assemblée que les élèves de CM2 (Classe de Madame LELOIRE) doivent participer à un séjour éducatif à l'espace Nautique Cap'Aisne à CHAMOUILLE (02) la quatrième semaine du mois de juin.

L'effectif actuel de la classe est de 25 élèves dont 20 sont domiciliés dans la Commune et 5 dans les communes extérieures (ANNOIS – JUSSY).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la Coopérative Scolaire de l'école primaire une subvention de 40 € pour chaque élève de la Commune inscrit à cette sortie, sous réserve de la validation de ce séjour éducatif par les services de l'inspection.

6.7.8. Suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 15 heures hebdomadaires – Instauration de ratios – Création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 20 heures hebdomadaires

Suite à l'augmentation quotidienne des effectifs de la cantine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent d'animation principal de 2^{ème} classe affecté au service cantine.

Afin de respecter la procédure administrative, il convient dans un premier temps de supprimer le poste actuel de l'agent d'animation principal de 2^{ème} classe de 15 heures pour procéder dans un second temps à la création du poste de l'agent intégrant la modification hebdomadaire de temps de travail de 20h00.

Madame le Maire fait part à l'assistance que la question n°7 « Instauration de ratios » est sans objet.

9. Compte Administratif 2019 et Compte de Gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice précédent

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2019 faisant ressortir un excédent net de 328 502,51 € à la clôture de l'exercice 2018 (compte 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget Primitif 2019).

Les résultats de l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit :

*** Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 824 467,88 €
- Recettes : 1 056 171,83 €
soit un excédent de 231 703,95 €

*** Section d'Investissement**

- Dépenses : 699 979,11 €
- Recettes : 867 157,80 €
soit un excédent de 167 178,69 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 182 645 € en dépenses et à 138 594 € en recettes soit un déficit de 44 051 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 537 836,05 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget 2020.

Après la lecture du document comptable, Monsieur LOBBE souhaite avoir des informations complémentaires sur le montant figurant en fonctionnement recettes à l'article budgétaire 7711 « Débits et pénalités perçus ».

Madame le Maire explique qu'il s'agit de pénalités de retard sur les travaux exécutés par l'entreprise PETITNIOT à la salle des fêtes. Malgré nos demandes et celles de l'architecte de rattraper le retard, rien n'a changé. Conséquences : les autres entreprises étaient à l'arrêt et nous avons perdu 6 mois.

L'architecte a donc retenu des pénalités de retard qui ont été divisées par deux en réunion d'Adjointes pour ne pas trop impacter l'entreprise.

Madame le Maire s'étant retirée, la présidence de la séance est confiée à Monsieur VAN ISACKER pour le vote du Compte Administratif du Maire qui est adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (élus de la liste citoyenne pour l'Avenir de Flavy).

10. Budget 2020

Les dépenses et recettes de la section fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 504 615 €, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 607 300 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le budget 2020 est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (élus de la liste citoyenne pour l'avenir de Flavy).

11. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Madame le Maire signale à l'assemblée que suite à la détérioration du pilastre et du muret du Calvaire rue Maurice MOREAU une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Commune.

Après étude du dossier, la SMACL propose une indemnisation de 752,65 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de règlement immédiat d'un montant de 752,65 € versée par la SMACL.

12. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2019/2020

Madame le Maire donne lecture à l'assistance de la lettre en date du 16 janvier 2020 de Monsieur le Maire de Tergnier concernant la participation financière des communes extérieures au fonctionnement de l'U.L.I.S de l'école élémentaire Pasteur de Tergnier pour l'année scolaire 2019 – 2020 ;

1 élève de Flavy-Le-Martel fréquente le dispositif U.L.I.S de Tergnier.

Le coût de revient par élève est fixé à 490,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la participation s'élevant à 490,00 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du Budget 2020.

13. Renouvellement du bail des installations INFRACOS - SFR

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le bail conclu entre la collectivité et la société INFRACOS relatif à l'installation d'une station de téléphonie mobile SFR située dans l'enceinte du Stade Municipal.

14. Lutte contre les déchets abandonnés et dépôts sauvages – Création de tarifs et rappel des sanctions pénales

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'adopter une délibération instaurant une grille tarifaire afin de lutter contre les déchets abandonnés et les dépôts sauvages.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de créer les tarifs proposés ci-dessous :

Nature de l'incivilité	Pour mémoire rappel du montant de l'amende pénale	Montant de l'enlèvement par nos services (matériel et personnel)
Déchet de toute nature abandonné sur la voie publique ou chemin rural R633-6 du Code Pénal	68,00 €	400,00 €
Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule R635-8 du Code Pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'Environnement	1 500,00 € (et possible confiscation du véhicule)	900,00 € par véhicule

15. Établissement du tour de rôle des élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020

Après recensement des disponibilités des membres de l'Assemblée, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour le scrutin des élections municipales.

Informations diverses

Madame le Maire donne lecture de quelques informations reçues lors de la réunion du dernier conseil communautaire :

- La base urbaine de Loisirs de SAINT-QUENTIN (BUL) changera de gestionnaire.

L'agglomération du Saint-Quentinois ne renouvellera pas la délégation de service public attribuée à Vert Marine.

- Une personne du territoire est bénéficiaire du « Bonus Énergie » mis en place par la communauté d'agglomération.

- Monsieur Xavier BERTRAND a annoncé qu'il renonce à la présidence de la Communauté d'Agglomération.

Madame le Maire fait part à l'assistance de quelques informations diverses :

*** Travaux Rue des Juifs**

Suite aux travaux de réfection de la 2^{ème} tranche de la rue des Juifs, une réunion des riverains a été organisée le 18 février dernier.

Les habitants de cette voie communale ont sollicité collégalement l'installation d'un panneau de signalisation STOP à l'intersection de l'impasse de la Grimouselle afin d'y réduire la vitesse excessive.

*** Cimetière**

Les membres de la commission « cimetière » ont parachevé le règlement du cimetière commencé il y a quelques semaines.

*** Coronavirus**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Préfecture adresse quotidiennement des communiqués de presse informant de l'évolution du coronavirus dans notre département, et rappelle les recommandations d'usage pour lutter contre cette épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser dans son coude,
- utiliser un mouchoir à usage unique,
- porter un masque jetable pour les personnes malades,
- éviter les contacts physiques

Elle indique que ces mesures seront diffusées régulièrement sur le panneau d'affichage lumineux de la collectivité.

Questions d'initiatives

- **M. VAN ISACKER Eric** : - signale que des coupures d'électricité interviennent régulièrement dans les rues du Petit Détroit, Détroit Bleu et rue du Pavillon.
- **M. MOUFLIER Alain** : - Informe que l'opération « Hauts de France Propre » organisée par la Communauté d'Agglomération se déroulera les 6 - 7 et 8 mars 2020.
75 enfants de Flavy-Le-Martel participeront au ramassage des déchets dans la commune le 06 mars à partir de 15h00.

Madame le Maire clôture la séance en remerciant vivement les membres de l'assemblée pour leurs participations assidues aux réunions de Conseil Municipal durant ce mandat.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 12 mars 2020

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sylvie BOURGIS

Danielle LANCO